

OBJET : (823) RENOUELEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE DEUX GROUPES SCOUTS TAVERNY-BEAUCHAMP

LE DIX HUIT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. EDOUARD, M. FLEURY, M. GOBINET,
Mme GUERIN, Mme GUINET, M. LAIGLE,
Mme LEMOINE, M. LOUIS-MICHEL,
Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme PINHEIRO, Mme HELT,
Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DE SOUSA	à	M. MARTINVALET
Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. GORZA

ABSENT : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHINI Ridha

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 24 juin 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - DL2026 - 77

Publiée le 25 juin 2026



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/77 du 18 juin 2026

OBJET : (823) RENOUELEMENT DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE DEUX GROUPES SCOUTS TAVERNY-BEAUCHAMP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la délibération N°2005/06 du Conseil Municipal du 6 février 2025 approuvant une convention de mise à disposition d'un terrain au profit de deux Groupes Scouts Taverny-Beauchamp sur la commune de Sannois,

Vu la délibération N°2025/61 du Conseil Municipal du 19 juin 2025 approuvant l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain au profit de deux Groupes Scouts Taverny-Beauchamp sur la commune de Sannois qui prolonge la durée de la convention jusqu'au 29 juin 2026,

Considérant la demande de deux Groupes Scouts Taverny-Beauchamp relative à la mise à disposition d'un terrain pour leur permettre d'organiser leurs activités en extérieur,

Considérant que cette occupation est conclue à titre gratuit, en raison du caractère d'intérêt général motivant le projet et des conditions de gratuité et non commercialisation, répondant à un objectif de cohésion locale,

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain au profit de deux Groupes Scouts Taverny-Beauchamp ci-annexées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Ridha CHINI
Conseiller municipal
Délégué aux Quartiers